



Les défis
de l'alternance démocratique

Conférence internationale



FNUD (Fonds des Nations Unies pour la Démocratie) (FNUD)

**IDH (Institut des droits de l'homme et de promotion de la démocratie :
la démocratie au quotidien)**

Conférence internationale

" Les défis de l'alternance démocratique "

Cotonou, 23 au 25 février 2009

DISCOURS

DISCOURS DU PRESIDENT DE L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME ET DE PROMOTION DE LA DEMOCRATIE : LA DEMOCRATIE AU QUOTIDIEN

■ Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

■ Madame La Représentante du Fonds des Nations Unies pour la
Démocratie,

■ Madame La Représentante du Secrétaire Général de l'Agence
Intergouvernementale de la Francophonie,

■ Chers Invités,

« Jean qui pleure ; Jean qui chante ». Il y a presque vingt ans, l'Afrique pliait sous les âffres du Parti-Etat, de la dictature au nom de la stabilité politique et l'unité nationale. Ici, au Bénin pas partout, (au nom du Marxisme-Léninisme). Il y a environ vingt ans, l'Afrique, après d'âpres luttes, redécouvrait, dans l'euphorie, la démocratie libérale, pluraliste, fondée sur la reconnaissance et la consécration des droits de l'homme, la dignité de la personne humaine et l'égalité des hommes et des femmes – (le genre). Ce

faisant, elle a retrouvé les principes cardinaux consacrés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dispose, (d'emblée) dans son préambule : « *Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde...*

...Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

Et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de réitérer : « *Reconnaissant que, conformément à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, l'idéal de l'être humain libre, jouissant des libertés civiles et politiques et libéré de la crainte et de la misère, ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits civils et politiques, aussi bien que de ses droits économiques, sociaux et culturels sont créés... »*

... "Considérant que la Charte des Nations Unies impose aux Etats l'obligation de promouvoir le respect universel et effectif des droits et des libertés de l'homme... »

Et voilà qui nous introduit directement au sujet qui nous rassemble en ces journées à Cotonou qui vous souhaite la bienvenue et vous accueille avec le bruit chantant, parfois assourdissant des houles et des vagues de l'Atlantique qui

berce ses plages. Aristote définit la démocratie comme la *faculté pour tout citoyen d'être tour à tour gouverné et gouvernant*.

Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, signé par la plupart de nos Etats en son article 26 donne à tout citoyen « le droit et la possibilité, sans aucune discrimination et restrictions déraisonnables.

a/- *de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;*

b/- *de vote et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ;*

c/- *d'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays ».*

Ces textes fondent et orientent la démocratie que le Président Lincoln a définie : « *Le Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple* » formule que la Constitution du Bénin, du 11 décembre 1990 a fait sienne en son article 2. Il en découle le principe de ***l'Alternance au pouvoir*** qui habilite « *les citoyens à se succéder les uns aux autres pour que la gestion de la cité échappe aux démons de l'autocratie, de la dictature, du pouvoir personnel ou familial, et du pouvoir patrimonial ou dynastique. L'alternance, c'est le mode de dévolution du pouvoir, dans une démocratie pluraliste consistant dans le remplacement*

d'une majorité politique par une autre par des élections périodiques, honnêtes et transparentes, en fonction des politiques publiques de chaque parti ou alliance de partis.

La majorité qui, hier, riait, pleure aujourd'hui pour avoir régulièrement perdu le pouvoir même si elle a l'espoir que la nouvelle majorité lui cèdera, au terme de son mandat, le pouvoir si sa politique publique plaît à nouveau au peuple des électeurs.

L'Alternance, selon le dictionnaire constitutionnel d'Olivier Duhamel-Yves Mény nous rappelle, de manière synthétique, les conditions de l'alternance démocratique. L'Alternance, est-il écrit : « implique :

1/- une démocratie pluraliste dans laquelle se déroulent périodiquement, de manière régulière des élections au suffrage universel ;

2/- il faut : « l'existence d'un consensus minimum entre forces politiques autour d'un fonctionnement des institutions de la politique extérieure et de la politique de défense, garants de la continuité de l'Etat ».

3/- la pratique illustration du bipartisme, du moins d'une suffisante bipolarisation des forces politiques en compétition :

*4/- la garantie absolue que les partis entrant dans l'opposition pourront revenir au pouvoir lorsqu'à l'occasion d'élections libres la majorité des électeurs se sera prononcée en leur faveur... La Grande Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique ont bien illustré cette citation : **Mais l'alternance** « **interpelle-t-elle pas** lorsqu'un parti reste au pouvoir, les règles du jeu*

démocratique étant respectées, pendant près d'une vingtaine d'années comme en Grande Bretagne avec les conservateurs, de 1979 à 1997 ? Il est vrai aussi qu'en France, le même courant politique a gouverné pendant plusieurs décennies sans interruption de 1958 à 1981 ?

Notre chère France, le modèle n'a connu et vécu l'alternance démocratique qu'en 1981 !

L'alternance, est-t-elle possible en Afrique ? Au Bénin en particulier ? Face aux drames du Kenya et du Zimbabwe, les récents évènements survenus au Ghana confirment, à la suite des élections béninoises depuis 1991, connues démontrent que l'alternance démocratique, suite à des élections fortement disputées et contestées, est possible comme en est le modèle, le Cap-Vert, la plante fragile qu'est la démocratie pousse progressivement et se renforce, en Afrique la palabre cédant le pas à la violence et aux armes, et ce, malgré le Tiers-Intéressé ! Analysant la situation de guerre en Côte-d'Ivoire, le Président Laurent GBAGBO n'a-t-il pas déclaré (2^{ème} rencontre des Fondations Socialistes, le 11 septembre 2008 au siège de la Fondation Harris Memel Foté à Abidjan.

« En Côte-d'Ivoire, depuis que nous avons obtenu le multipartisme par un combat, nous faisons la prison plusieurs fois. Tout ce qui a suivi a été des tentatives pour stopper la démocratie... La guerre que nous avons aujourd'hui est encore une autre tentative de bloquer la démocratie. Ils avaient tenté de bloquer la liberté de la parole.

Aujourd'hui, on veut bloquer l'alternance. Les problèmes qu'on a connus comme l'ivoirité, sont des tentatives pour stopper et la démocratie et l'alternance... »

Il rappelle ainsi son ouvrage : « Côte-d'Ivoire ; Pour une alternance démocratique (ed. l'Harmattan-Paris 1983).

L'alternance nous apparaît comme une nécessité. Elle est antinomique de l'hérédité du pouvoir alors que nous constatons une tendance lourde forte et inquiétante vers ce que je qualifie de "République monarchique " ; la mise en place progressive de dynasties se substituant à la République ivoirienne à la démocratie. Des manipulations et l'instrumentalisation des constitutions auxquelles nous avons soumis tous les citoyens en adoptant la Constitution au référendum et les Chefs de l'Etat avant leur entrées en fonction, jurons légalisme, fidélité et respect. En violant la Constitution au quotidien, avons-nous conscience de commettre un forfait puni par la loi ?

La présente conférence se donne pour objectifs d'identifier et d'analyser les motifs et les formes de ces déviations et de la résistance à l'alternance en appréhendant les problèmes qui les génèrent. En outre, la conférence vise à élaborer des recommandations pour remédier à différentes formes de résistance : méthodes à utiliser pour anticiper les crises post-électorales ; formes et modalités d'assistance à apporter aux Etats en situation de crise post-électorale et définir les modalités pour assurer une éducation / apprentissage portant sur les droits de l'homme et la démocratie en vue de développer chez

tous, une culture de la démocratie en formant des citoyens conscients de leurs droits et devoirs et capables de prendre en main leurs destinées. Enfin, elle s'efforcera d'établir un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des conclusions et / ou recommandations qu'elle aura établies.

Il s'agit d'un défi que je nous sais capables de relever en nous prenant en charge et en contribuant ainsi à l'approfondissement de la démocratie en puisant dans notre génie propre et en symbiose avec la communauté internationale.

Merci de votre aimable attention et pleins succès à vos travaux.

Professeur Maurice GLELE AHANHANZO